

# **La recherche française en gouvernance d'entreprise : un panorama**

**Gérard CHARREAUX \***

*Université de Bourgogne – LEG/FARGO Dijon*

**Alain SCHATT**

*Université Robert Schuman Strasbourg 3 - LEG/FARGO Dijon*

***FARGO - Centre de recherche en Finance, ARchitecture  
et Gouvernance des Organisations***

Cahier du FARGO n° 1050901

Septembre 2005

## **Résumé**

Cet article propose un panorama de la recherche française en gouvernance d'entreprise. Il met en évidence les principaux acteurs (auteurs, directeurs de thèses, universités), supports de publications, travaux influents et thèmes de recherche. Ce travail est notamment fondé sur le recensement des articles publiés en gouvernance d'entreprise dans les revues académiques françaises « majeures » d'économie et de gestion au cours de la décennie 1994-2003 et sur l'inventaire des thèses soutenues dans le domaine depuis vingt ans.

## **Abstract**

This article aims to draw a panorama of French research in corporate governance. It highlights the main actors (authors, dissertation directors, universities), the most influential works and popular themes of research. This work is based, in particular, on the inventory of articles dealing with corporate governance, published in the main French scientific reviews in economics and management during the period (1994-2003) and on the inventory of dissertations since 1985.

## **Mots-clés**

Gouvernance d'entreprise - Recherche - Publication – Influence

## **Keywords**

Corporate Governance - Research - Publication - Impact

**JEL Code : G390**

## **\* Correspondance**

Gérard CHARREAUX

Université de Bourgogne – LEG (Fargo)

2, boulevard Gabriel, BP 26611

21066 Dijon Cedex

E-mail : gerard.charreaux@u-bourgogne.fr

## **La recherche française en gouvernance d'entreprise : un panorama**

Une recherche effectuée dans les bases de données scientifiques internationales sur le terme de « corporate governance » révèle une très forte croissance des travaux en ce domaine sur la dernière décennie. Par exemple, une telle interrogation portant sur les rubriques – titre, résumé et mots-clés – dans la base *EconLit*, sur la décennie 1994 à 2003, met en évidence que le nombre d'articles se rapportant à ce domaine a plus que triplé entre la période 1994-1998 et la période 1999-2003, passant de 1 134 à 3 520. De 1994 à 2003, la croissance annuelle moyenne du nombre d'articles a été de près de 23 %, le nombre d'articles passant de 86 articles en 1994 à 680 en 2003. Si on ajoute que la base *EconLit* ignore, sauf exception, les recherches en droit, en science politique, en sociologie et une partie des recherches en sciences de gestion, qui se préoccupent également de gouvernance, il n'est pas abusif de prétendre qu'on assiste à l'émergence d'un domaine de recherche à part entière. Les retombées de cette recherche se manifestent, entre autres, par une modification des schémas mentaux en la matière, que ce soit au niveau des médias et des personnalités du monde des affaires ou du monde politique, influençant ainsi l'évolution du cadre régulant le comportement des entreprises et, plus généralement, des organisations (y compris des universités...). Cette évolution des schémas mentaux s'opère également, pour les générations futures, par la mise en place, en France, de cours de gouvernance dans de nombreux cursus universitaires d'économie et de gestion, sinon de droit.

Dans la classification *EconLit*, souvent retenue comme référence, la « corporate governance » est regroupée avec la « corporate finance » (la finance d'entreprise) dans une rubrique globale. Dans les sous-rubriques, elle apparaît à trois reprises, avec les fusions, acquisitions et restructurations, avec la politique gouvernementale et la régulation et, enfin,

dans la rubrique résiduelle « autre ». Cette proximité avec la finance, qui s'explique par des raisons historiques en matière de recherche, fait que la « corporate governance » est souvent considérée – de façon restrictive – comme une composante de la finance. Cette association de la « corporate governance » à la finance est principalement due à l'article généralement considéré comme fondateur du domaine sur le plan international, celui de Jensen et Meckling publié en 1976 dans le *Journal of Financial Economics*, « *Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure* ». Cet article, qui constituait le premier jalon du projet très ambitieux des auteurs de construire une nouvelle théorie des organisations, fondée sur la théorie de l'agence, proposait également une nouvelle explication de la structure de financement (et de la structure de propriété). Sa publication dans une revue de finance et l'attention portée au problème de la structure de financement optimale allait associer la « corporate governance » à la finance. L'idée centrale de la contribution de Jensen et Meckling était, cependant, de montrer que les formes organisationnelles pouvaient s'expliquer comme autant de réponses aux problèmes posés par les conflits d'intérêts entre parties prenantes à la firme. La théorie de la structure de financement et de la structure de propriété contenue dans l'article ne constitue qu'une simple application de cette démarche très générale, centrée sur la résolution des conflits entre dirigeants et investisseurs financiers.

L'idée fondamentale qui permet de définir le champ de la « corporate governance » met en avant l'encadrement du comportement des dirigeants. Dans une perspective d'efficience, les organisations s'expliquent par leur capacité à éviter les gaspillages de valeur provoqués par les divergences d'intérêts entre dirigeants et parties-prenantes, pertes d'efficience – comme le précisent Jensen et Meckling –, déjà identifiées par Adam Smith et qui avaient été au centre des réflexions faites sur les sociétés managériales<sup>1</sup> par Berle et Means, dans leur célèbre ouvrage publié en 1932. Ce dernier portait sur les conséquences

---

<sup>1</sup> Les sociétés managériales sont les sociétés dont le capital est fortement dispersé et dont les dirigeants ne détiennent pas une part significative du capital.

supposées dommageables de l'apparition de la séparation entre fonctions de propriété et de décision dans ce type de société. Ajoutons que le problème du contrôle des dirigeants politiques illustré par l'importante question de la séparation des pouvoirs, centrale en science politique, a été étudié bien antérieurement à celui des dirigeants des firmes privées. La gouvernance « publique » peut, en conséquence, revendiquer une antériorité par rapport à la gouvernance des entreprises. On peut d'ailleurs rappeler, à l'occasion, que l'organisation juridique des sociétés commerciales s'est inspirée à l'origine de la littérature politique.

Ce qui permet de définir le champ de la « corporate governance », c'est la relation présumée entre la régulation – la gouvernance – du comportement des principaux dirigeants et l'efficience des entreprises. En toute rigueur, il serait donc préférable de parler de gouvernance des dirigeants d'entreprise que de gouvernance d'entreprise. Le terme de « corporate governance » est indifféremment traduit en gouvernement d'entreprise ou en gouvernance d'entreprise (désormais GE). Tant l'étymologie que l'usage établi dans la langue française ne permettent pas d'établir de distinction entre les deux termes, l'important, au-delà des questions de vocabulaire, étant d'ailleurs de bien spécifier la nature des questions traitées dans le domaine. Sur ce point, la popularité grandissante du terme de gouvernance qu'on peut qualifier de « nouvelle mode managériale », fait qu'on l'emploie de plus en plus abusivement pour désigner le management, c'est-à-dire le gouvernement de l'entreprise par les dirigeants, alors que la gouvernance, pour reprendre l'expression heureuse de Roland Pérez (2003), désigne le « *management du management* ». En résumé, la gouvernance se préoccupe de la régulation du comportement des dirigeants et des conséquences de cette dernière, par exemple sur les décisions stratégiques. Si cette régulation passe par le levier disciplinaire – les systèmes d'incitation et d'évaluation de la performance – auquel on réduit trop souvent la gouvernance, elle oriente également le comportement des dirigeants en actionnant des leviers comportementaux et cognitifs (Charreaux, 2002 et 2005).

Le champ de la GE, tel que nous l'entendons, ayant été délimité, venons-en à l'objectif de l'article. Si la recherche en gouvernance anglo-saxonne est assez bien connue, en particulier car elle est bien recensée dans les grandes bases de données internationales (également d'origine anglo-saxonne), il en est différemment de la recherche française. Une première réaction, extrême, serait de prétendre que si celle-ci ne figure pas dans les bases internationales, c'est qu'elle est d'une qualité insuffisante et, donc, qu'il n'y a aucun intérêt à la recenser et à la faire connaître. Une telle attitude conduirait, comme nous allons le voir, à ignorer près des 9/10<sup>ème</sup> de la recherche française dans le domaine et, quasiment, la totalité des travaux empiriques, en particulier, ceux menés dans le contexte français. Une réaction plus positive est de supposer, comme dans de nombreux domaines, que la segmentation internationale du marché de la recherche, bien réelle, résulte des particularités institutionnelles nationales en matière de gouvernance, mais parfois également de certaines spécificités théoriques et méthodologiques de la recherche française, quand ce n'est pas des stratégies des chercheurs eux-mêmes qui semblent parfois établir des barrières à l'entrée<sup>2</sup>. Cette seconde attitude, qui est la nôtre, conduit à vouloir faire un inventaire de cette recherche, afin de la mieux faire connaître.

Cette connaissance intéresse a priori plusieurs publics. En premier lieu, les chercheurs (les financiers, par exemple) actuels et futurs du domaine qui, souvent, éprouvent des difficultés pour cerner la configuration d'un champ de recherche, notamment lorsque les recherches ne sont pas encore inventoriées dans les bases internationales. Cette information est particulièrement importante pour les doctorants, dans leur souci constant et légitime d'identifier les chercheurs, travaux et institutions les plus significatifs dans leur domaine de recherche. En second lieu, les établissements d'enseignement et de recherche ou les organisations scientifiques telles que le CNRS qui, dans le contexte français, cherchent à

---

<sup>2</sup> La première barrière à laquelle on pense est, bien entendu, celle de la langue, mais comme les Britanniques éprouvent également des difficultés pour publier dans les revues américaines, d'autres types de barrière semblent exister (Brinn, Jones et Pendlebury, 2001).

mettre en place, à l'instar de leurs homologues anglo-saxons, des systèmes d'évaluation et d'incitation de leurs enseignants-chercheurs. Or, sauf exception, les référentiels disponibles existent uniquement pour les publications anglo-saxonnes et sont organisés sur la base du découpage disciplinaire traditionnel<sup>3</sup> (finance, marketing, comptabilité, etc.). Cela a pour conséquence, d'une part, que seules les institutions « françaises » très fortement internationalisées (INSEAD, HEC...) y trouvent véritablement un intérêt, d'autre part, que l'organisation de la recherche devient subordonnée à un système d'évaluation fondé sur les clivages disciplinaires traditionnels. Cette étude peut également être vue comme une tentative visant à échapper à cette double contrainte en offrant un référentiel prenant en compte simultanément la littérature française et le caractère transversal du domaine de la gouvernance. En troisième lieu, les entreprises et organismes intéressés par le développement d'une recherche en gouvernance tenant compte des spécificités françaises et européennes et qui cherchent à se rapprocher des centres de recherche actifs dans ce domaine.

Ce panorama de la recherche française en GE a été guidé par le souci de répondre aux trois questions suivantes :

– Quel est le niveau quantitatif de la production scientifique dans le domaine de la gouvernance et quels sont les principaux supports de publication ?

– Qui sont les principaux acteurs (auteurs et directeurs de thèse) dans le domaine et quelles sont les institutions majeures en termes de production et d'influence ?

– Quels sont les travaux les plus influents, les principaux thèmes qui y sont développés et les principales méthodes de recherche ?

Avant de présenter les réponses, la démarche utilisée pour mener à bien nos investigations sera présentée dans une première section. La seconde section sera consacrée à la présentation des résultats obtenus concernant les supports des travaux, les principaux

---

<sup>3</sup> On consultera les nombreuses études anglo-saxonnes figurant dans la bibliographie de la récente étude de Chan, Chen et Steiner (2004).

chercheurs et les institutions les plus significatives. Enfin, la troisième section permettra d'exposer et de commenter les résultats obtenus relativement aux travaux les plus influents, aux thèmes privilégiés et aux méthodes utilisées.

## **1. Démarche d'investigation**

Pour mener à bien notre démarche, nous avons rencontré plusieurs obstacles tenant à la définition des travaux relevant de la GE, aux supports scientifiques (articles, thèses, ouvrages...) à considérer et aux critères à retenir pour identifier les chercheurs contribuant à la réalisation de la recherche « française » dans le domaine

### ***1.1. L'identification des travaux de gouvernance***

Comme précisé dans l'introduction, la définition même de la GE est loin d'être normalisée et varie selon les courants théoriques. Ainsi, dans le courant dominant de la gouvernance financière ou actionnariale, le domaine de la gouvernance se limite à l'étude de la discipline des dirigeants exercée par les seuls investisseurs financiers et l'efficacité est évaluée de leur seul point de vue. La définition plus large de la GE, centrée sur la régulation du comportement des dirigeants – le « management du management » – que nous retenons<sup>4</sup>, permet de procéder à un inventaire plus représentatif des différents courants du domaine, en permettant d'inclure tant l'ensemble des parties-prenantes pouvant intervenir dans cette régulation que les différents leviers par lesquels elle s'exerce et qui, répétons-le, ne se limitent pas au seul levier disciplinaire.

Cette première délimitation, cependant, ne résout pas toutes les questions se posant pour identifier les travaux du domaine, en particulier quant à la nature des questions posées.

---

<sup>4</sup> Dans cette perspective, selon la définition posée par Charreaux (1997, p. 1), « ...le gouvernement des entreprises recouvre l'ensemble des mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, autrement dit, qui 'gouvernent' leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire ».

Par exemple, la frontière entre les questions de finance d'entreprise et de gouvernance est parfois délicate à cerner. Pour revenir au célèbre article de Jensen et Meckling (1976), s'agit-il d'un article de gouvernance ou de finance d'entreprise ? Si on considère que la principale question posée dans cet article est celle de l'explication de la structure de financement optimale, l'article relève de la finance d'entreprise. Si on pose que le problème de la discipline des dirigeants est la question centrale, il s'agit d'un article de gouvernance. Bien que les recherches portant sur les politiques d'endettement et de dividendes – dans la mesure où elles mettent en avant l'argument disciplinaire –, puissent être incluses dans le champ de la gouvernance, nous avons choisi de ne pas les retenir si leur objectif principal est l'explication de la politique financière et non pas leur rôle dans la fonction de gouvernance. Ainsi, un article axé sur le rôle de l'endettement dans la réduction du *free cash flow* à disposition du dirigeant sera considéré comme faisant partie du domaine de la gouvernance. Inversement, un article cherchant à proposer un modèle d'évaluation des obligations convertibles sur la base de la théorie de l'agence sera exclu du domaine. Cette question de frontière survient également pour les articles traitant de formes organisationnelles ou, encore, de responsabilité sociale de l'entreprise et d'éthique managériale. Nous les avons inclus dans les cas où ils semblaient faire intervenir, suffisamment explicitement, une problématique de gouvernance des dirigeants. Bien entendu, les choix effectués, fondés dans certains cas sur la seule lecture des résumés des articles et des notices de thèses, peuvent à l'occasion être contestés. Les éventuelles erreurs commises concerneraient, cependant, un nombre limité de travaux et ne remettraient pas significativement en cause les résultats obtenus<sup>5</sup>.

Le champ de la GE étant pluridisciplinaire, même si à l'origine son imbrication avec la finance était particulièrement forte, se posait également la question des différents domaines disciplinaires à explorer afin de procéder à un inventaire suffisamment représentatif des

---

<sup>5</sup> A titre indicatif, ce choix nous a conduits à écarter quatorze articles (environ 7 % du total) et 19 thèses (environ 15 % du total) des bases initiales d'articles et de thèses.

recherches effectuées. Nous avons, arbitrairement et volontairement, réduit le champ d'investigation aux travaux de gouvernance réalisés par les économistes et les gestionnaires en raison de la nécessité, d'une part, de pouvoir appréhender de façon satisfaisante le contenu des travaux, d'autre part, de maintenir la recherche dans des limites raisonnables. Les travaux de gouvernance s'étant principalement développés dans trois domaines : économie, droit (et science politique) et gestion, cette option nous a surtout conduits à ignorer les travaux des juristes français, les travaux en histoire, sociologie... étant apparemment plus rares. Cette option, qui serait très dommageable dans le contexte anglo-saxon, nous le semble beaucoup moins dans le contexte français, en raison des options méthodologiques retenues par la recherche juridique française. Cette dernière privilégie en effet une approche doctrinale et normative ayant rarement une connexion forte avec un corps théorique constitué, à visée explicative. En outre, l'approche de certaines questions touchant aux actionnaires, au conseil d'administration ou aux offres publiques, telles qu'elles sont débattues par les juristes, ne se fait pas nécessairement en relation avec une problématique de gouvernance, centrée sur la régulation du comportement des dirigeants. Ce dernier critère permet également d'exclure de cette étude, certains travaux d'économie, principalement macroéconomiques ou concernant la structure des institutions financières, dans lesquels la question de la gouvernance des dirigeants d'entreprise n'est pas véritablement posée, par exemple les questions de gouvernance intervenant entre les institutions financières internationales et les Etats.

## ***1.2. Le recensement des supports***

La diffusion de la recherche se fait traditionnellement par plusieurs canaux. En schématisant, d'une part, les canaux associés aux supports donnant lieu à une évaluation formelle, autrement dit, les revues à comité de lecture et les thèses, d'autre part, les autres canaux, comprenant les revues sans comité de lecture, les ouvrages et la littérature « grise »

incluant les cahiers de recherche, quel que soit leur mode de diffusion (accès sur Internet ou non), les actes de colloques et les communications.

A l'instar des études similaires visant à réaliser un bilan des recherches dans un domaine disciplinaire (finance, marketing...), nous avons, dans un premier temps, privilégié les revues à comité de lecture en recensant les articles publiés dans les revues françaises de gestion et d'économie susceptibles de contenir des articles de gouvernance et considérées comme « majeures ». Le choix de ces dernières a été fixé sur la base du classement établi par le CNRS (section 37). Treize revues ont été retenues : *Annales d'Économie et de Statistique*, *Banque & Marchés*, *Comptabilité Contrôle Audit*, *Économie et Prévision*, *Finance*, *Finance Contrôle Stratégie*, *Revue Économique*, *Revue d'Économie Financière*, *Revue d'Économie Industrielle*, *Revue d'Économie Politique*, *Revue Française d'Économie*, *Revue Française de Gestion*, *Sciences de Gestion*. Le classement CNRS a ainsi conduit à ne pas retenir des revues telles que *La Revue du Financier* ou *Direction et Gestion*<sup>6</sup> qui publient parfois des articles de gouvernance. Ce recensement des articles à partir des revues françaises a été complété par la recherche des articles publiés par les principaux chercheurs français dans les revues anglo-saxonnes figurant également dans le classement CNRS, de façon à évaluer l'internationalisation du champ et à mesurer plus précisément la contribution de certains enseignants-chercheurs dont la stratégie de publication privilégie les revues anglo-saxonnes.

L'horizon retenu a été de dix ans, de 1994 à 2003 inclus. Sur cet horizon et sur la base des critères retenus, 196 articles ont été identifiés à partir, soit d'un dépouillement direct des revues<sup>7</sup>, soit de l'interrogation des sites Internet des revues, soit encore de l'exploitation de bases de données telles que *EconLit*, *Science Direct*, *ISI Web of Science*...

---

<sup>6</sup> Ce choix du CNRS semble justifié dans la mesure où, à travers l'étude des citations à laquelle nous avons procédé, ces deux revues sont rarement citées dans les articles publiés dans les revues à comité de lecture.

<sup>7</sup> Compte tenu de notre définition de la recherche « française », les articles de gouvernance publiés dans ces supports par des auteurs étrangers ou en poste dans des universités étrangères, n'ont pas été retenus. Ainsi, 17 articles, soit moins de 8 % de la base initiale ont été exclus. Précisons que parmi les 196 articles restants, onze articles ont été co-écrits par des chercheurs « français » et étrangers.

Cette première base, composée d'articles, a été complétée par une seconde base constituée des thèses soutenues dans les universités françaises, certaines de ces thèses étant d'ailleurs à l'origine des articles recensés. Plusieurs arguments justifient la prise en compte des thèses. Premièrement, elles permettent de mieux évaluer le rôle des enseignants-chercheurs et des universités dans la formation, les articles étant parfois attribués aux universités ayant recruté les doctorants, ce qui conduit à sous-estimer le rôle des centres formateurs. Deuxièmement, les thèses permettent d'appréhender, dans une certaine mesure, la déperdition qui se produit entre la soutenance de la thèse et la publication scientifique proprement dite. Pour identifier les thèses, nous nous sommes principalement appuyés sur la base SUDOC<sup>8</sup> qui permet, outre leur recensement, d'accéder, pour la plupart d'entre elles, à leurs notices. Quelques thèses ne figurant pas dans cette base (au 31/07/2005), mais dont nous avons connaissance par ailleurs, ont été ajoutées. Deux horizons ont été retenus, un premier horizon de vingt ans (1985-2004) et un second horizon (1994-2003), identique à celui des revues, de façon à pouvoir confronter les deux bases (articles et thèses).

Grâce à Internet, la littérature « grise », via des bases comme SSRN et RePEc<sup>9</sup>, a une influence de plus en plus importante sur la recherche. Nous avons cependant renoncé à l'exploiter, les citations issues de travaux référencés sur Internet étant quasiment absentes dans les revues consultées. Quant aux autres modes d'accès, ils sont insuffisamment référencés pour pouvoir les exploiter de façon significative. Restait le cas des ouvrages.

Dans certains domaines, des ouvrages ont eu une influence majeure, par exemple, les ouvrages de Porter en stratégie ou ceux de Kaplan et Norton en contrôle de gestion. Toutefois, fréquemment, les ouvrages les plus connus ont un contenu académique assez faible et sont davantage des manuels destinés aux étudiants plus ou moins avancés, ou au grand public. Pour tenter cependant d'identifier les ouvrages (ou les chapitres d'ouvrages) dont le contenu

---

<sup>8</sup> Service Universitaire de Documentation, <http://www.sudoc.abes.fr>.

<sup>9</sup> Social Sciences Research Network et Research Papers in Economics.

scientifique est le plus significatif, afin de compléter cet état des lieux, nous avons eu recours à une base de citations constituée à partir des bibliographies des articles de finance, de comptabilité et de contrôle de gestion publiés dans les principales revues françaises dans ces domaines au cours de la période 1994-2003 : *CCA*, *Finance*, *FCS*, la *RFG*, *Sciences de Gestion et Banque & Marchés*. L'échantillon d'articles ainsi constitué comprend 1 190 articles, répartis pour environ un quart en comptabilité et contrôle et trois-quarts en finance. Ces citations, qui ont été corrigées pour annuler l'effet des auto-citations<sup>10</sup>, ont également été utilisées pour évaluer l'influence des principaux articles afin de compléter l'analyse quantitative de la production par une dimension plus « qualitative ».

Tant l'identification des ouvrages les plus significatifs que l'évaluation de l'influence des principaux articles à partir de la base de citations souffre, cependant, de trois biais. Premièrement, les ouvrages et articles cités ont influencé également les recherches de gouvernance publiées en économie, ainsi que celles publiées en gestion dans d'autres domaines que la finance ou la comptabilité et le contrôle de gestion, par exemple en stratégie. Il est donc vraisemblable que l'influence de certains travaux, en particulier ceux réalisés par les économistes, soit sous estimée. Deuxièmement, les articles citant les travaux en question ne portent pas nécessairement sur le thème de la gouvernance même si, dans la plupart des cas, on peut présumer une forte connexion. L'influence des travaux peut alors être surestimée. Troisièmement, l'étude s'arrêtant fin 2003, en raison du délai de publication des articles, il est normal que des travaux publiés en 2002 et 2003, ne recueillent qu'un faible nombre de citations, par exemple, l'ouvrage bien connu publié par Pérez, en 2003, sur la gouvernance de l'entreprise. De même, le récent ouvrage d'Aglietta et Rebérioux, publié en 2004, sur les dérives du capitalisme financier sort du champ de l'étude. Malgré ces biais, nous avons pris le parti d'exploiter cette information qui, au vu de l'importance de la base d'articles consultée,

---

<sup>10</sup> Il y a auto-citation lorsqu'un auteur cite lui-même ses propres travaux. Il faut donc annuler les auto-citations pour évaluer la véritable influence des travaux.

apporte des compléments d'information substantiels, notamment pour évaluer l'influence des chercheurs gestionnaires.

### *1.3. L'identification des chercheurs « français »*

Qu'entendons-nous par recherche « française » en GE ? Cette question peut recevoir plusieurs réponses selon qu'on considère la nationalité des chercheurs, la localisation de leurs établissements, leurs cursus de formation, voire l'objet des travaux. Un chercheur américain ayant effectué tout son cursus aux États-Unis, recruté par un établissement comme l'INSEAD ou HEC doit-il être considéré comme contribuant à la recherche « française » ? Cette même question se pose également pour un enseignant-chercheur de nationalité française, recruté par une université étrangère. Dans les deux cas, nous avons répondu négativement.

Ont été considérés comme constituant la recherche « française », les travaux produits par des chercheurs en poste dans des universités ou grandes écoles situées en France, dans la mesure où ces chercheurs ont effectué une partie de leur cursus en France, ou par des doctorants réalisant ou ayant réalisé leur thèse dans ces mêmes établissements. Inversement, les travaux émanant des chercheurs français en poste à l'étranger, ou en poste en France mais n'ayant pas effectué une partie de leur cursus en France, n'ont pas été retenus. Ce choix n'implique pas, bien entendu, que les travaux retenus portent exclusivement sur la gouvernance des entreprises françaises. Certaines recherches sont acontextuelles sur le plan national, d'autres portent sur des systèmes nationaux étrangers.

L'identification des chercheurs « français » conditionne les résultats obtenus pour établir la hiérarchie des institutions. Ainsi, une institution dont les chercheurs sont à 90 % étrangers ne se verra attribuer qu'une part minime dans la recherche « française ». Les chercheurs revendiquant un rattachement à plusieurs institutions posent également problème. C'est notamment le cas des universitaires effectuant en partie leurs recherches dans les

grandes écoles. Dans cette situation, le statut universitaire excluant normalement tout autre lien de subordination, seul le rattachement universitaire a été considéré. Nous avons aussi supposé, pour simplifier, que les enseignants-chercheurs effectuaient leur recherche au sein de l'université où se situe leur poste, ce qui n'est pas toujours le cas.

## **2. Supports, acteurs et institutions**

Commençons ce panorama de la recherche française en gouvernance en identifiant les principaux supports qui permettent la diffusion de ses résultats. Cette identification sera suivie de celle des principaux acteurs (chercheurs et directeurs de thèse) et des institutions majeures.

### **2.1. *Les principaux supports***

Pour évaluer l'importance de la production en matière de gouvernance, conformément à la démarche présentée, nous avons procédé successivement à un inventaire des articles, puis des thèses et, enfin, des principaux ouvrages. Pour ces derniers, comme nous avons procédé à partir des citations, les résultats obtenus seront également utilisés dans la suite de l'article lorsque sera abordée la question de l'influence des travaux.

#### **2.1.1. *Les articles publiés dans les revues à comité de lecture***

À partir de la base constituée des 196 articles recensés, nous avons analysé la répartition de la production entre les différentes revues et son évolution sur la décennie 1994-2003. Trois catégories de revues ont été distinguées : les revues anglo-saxonnes sans distinction entre économie et gestion, et les revues françaises en séparant économie et gestion.

**Tableau 1** – *La production par catégories de revues*

	<b>1994-1998</b>	<b>1999-2003</b>	<b>1994-2003</b>
<b>Revues anglo-saxonnes</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>22 (11,2 %)</b>
<b>Revues d'économie françaises</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>64 (32,7 %)</b>
<i>Revue d'Économie Financière</i>	15	19	34
<i>Revue d'Économie Politique</i>	2	7	9
<i>Revue Économique</i>	6	2	8
<i>Revue d'Économie Industrielle</i>	4	3	7
<i>Économie Appliquée</i>	0	2	2
<i>Économie et Société (Série Economie)</i>	0	2	2
<i>Revue Française d'Économie</i>	0	2	2
<b>Revues de gestion françaises</b>	<b>35</b>	<b>75</b>	<b>110 (56,1 %)</b>
<i>Finance Contrôle Stratégie – FCS (créée en 1998)</i>	11	25	36
<i>Revue Française de Gestion – RFG</i>	11	23	34
<i>Comptabilité Contrôle Audit – CCA (créée en 1995)</i>	3	11	14
<i>Sciences de Gestion – SG</i>	6	6	12
<i>Banque &amp; Marchés – B&amp;M</i>	2	8	10
<i>Finance</i>	2	1	3
<i>M@n@gement</i>	0	1	1
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>131</b>	<b>196</b>

Les articles issus de la recherche française en gouvernance sont, à près de 90 %, publiés dans les revues françaises. La recherche française dans ce domaine apparaît donc peu internationalisée<sup>11</sup>. Elle est en forte croissance, le nombre d'articles publiés sur la période 1999-2003 étant deux fois plus élevé que sur la période précédente ce qui rejoint la tendance constatée sur le plan international. Le nombre d'articles recensés représente 4,2 % du nombre d'articles identifiés à partir d'*EconLit*.

Cette production, si on écarte les revues anglo-saxonnes, est publiée pour près des deux-tiers dans les revues de gestion<sup>12</sup>. Elle est fortement concentrée sur trois revues, qui, à elles seules, publient 60 % des articles des revues françaises : *FCS*, la *RFG* et la *Revue d'Économie Financière*. *FCS*, de création récente (1998), apparaît comme la revue leader du domaine. La place de la *RFG* est due en grande partie au numéro spécial sur l'actionnaire paru en 2002 qui comporte, à lui seul, quatorze articles sur les 34 recensés pour cette revue. On

<sup>11</sup> Le pourcentage d'articles publiés en anglais est légèrement inférieur à celui évalué pour les revues de comptabilité et contrôle de gestion qu'on peut estimer à environ 13 % à partir des données de Charreaux et Schatt (2005). En finance, une étude en cours, réalisée par les mêmes auteurs, indique un taux de 17 %.

<sup>12</sup> Le classement de certaines revues en économie ou en gestion peut d'ailleurs être discuté, notamment pour une revue comme *Finance* dans laquelle les articles émanant des gestionnaires ne sont pas majoritaires. Par ailleurs, les problématiques des articles qui y sont publiés relèvent souvent plus de la modélisation économique, voire des mathématiques ou des statistiques.

remarquera également que des revues spécialisées en finance, comme *Banque & Marchés* et *Finance*, publient très peu d'articles d'auteurs français en gouvernance<sup>13</sup>.

La nature des revues est également révélatrice du caractère transversal de la gouvernance, puisqu'on trouve des articles dans des revues d'économie très généralistes ou centrées sur l'économie industrielle et, du côté de la gestion, dans des revues généralistes comme la *RFG*, ou spécialisées en comptabilité et contrôle de gestion comme *CCA*. Enfin, si les économistes écrivant en gouvernance contribuent peu aux revues de gestion (environ 5 % des articles), les gestionnaires publient davantage dans les revues d'économie (environ 25 % des articles). Il semble donc qu'il y ait une assez forte segmentation des revues entre les chercheurs en gouvernance selon qu'ils soient économistes ou gestionnaires. Au total, on peut attribuer près de 70 % de la production en matière de gouvernance à des auteurs gestionnaires.

Concernant les pratiques de publication, on peut remarquer que les 196 articles ont été écrits par 293 auteurs (certains auteurs ayant écrit plusieurs articles...), soit une moyenne de près de 1,5 auteur par article. Par ailleurs, 62,7 % des articles ont un seul auteur, 28,1 %, deux auteurs et 9,2 %, trois auteurs ou plus<sup>14</sup>.

### 2.1.2. *Les thèses soutenues*

Comme le montre le tableau 2, le nombre de thèses en gouvernance a également connu une croissance, mais apparemment moins forte que celle des articles. Le découpage temporel proposé considère la période antérieure à 1994, puis les périodes 1994-1998 et 1999-2003, de façon à permettre une comparaison avec les articles sur une même période d'observation et,

---

<sup>13</sup> Cette conclusion s'applique également si on considère les auteurs étrangers. Elle resterait également valable si on considérait la finance d'entreprise. *Finance* et *Banque & Marchés* publient très majoritairement (à 80 % environ) des articles de finance de marché.

<sup>14</sup> Ces chiffres sont proches de ceux trouvés par Charreaux et Schatt (2005) dans leur étude des publications en comptabilité et contrôle de gestion (respectivement 64,2 %, un seul auteur ; 28,5 %, deux auteurs et 7,2 %, plus de deux auteurs).

enfin, l'année 2004 qui n'est donnée qu'à titre indicatif, la mise à jour de la base SUDOC comportant parfois certains retards<sup>15</sup>.

Tableau 2 – Évolution du nombre de thèses soutenues en gouvernance par champ disciplinaire (interrogation de la base SUDOC 1985-2004)

	1985-1993	1994-1998	1999-2003	2004	Total
Économie	1	10	17	1	29
Gestion	12	30	28	12	82
Total	13	40	45	13	111

Note : aucune thèse n'a été identifiée sur la période 1985-1987.

Les thèses en gestion représentent près des trois-quarts des thèses de gouvernance. En outre, la recherche en gouvernance semble s'être développée prioritairement en gestion dès la fin des années 80, même si certains travaux précurseurs pourraient être identifiés avant 1985.

Enfin, une comparaison superficielle<sup>16</sup> entre les noms des doctorants et ceux des auteurs des articles montre qu'une assez faible proportion des thèses semble avoir abouti à une publication dans les revues répertoriées. Cet écart peut recevoir plusieurs explications. En premier lieu, le processus de publication étant assez long, il est compréhensible que les thèses soutenues lors des deux dernières années n'aient pas encore débouché sur un article. En second lieu, certains articles ont été publiés dans des revues non retenues dans le classement CNRS ou, encore, sous forme de chapitre d'ouvrage collectif. Enfin, et en troisième lieu, il est possible, soit que les doctorants n'aient pas cherché à publier (ce qui est plutôt mauvais signe...), soit que le niveau de la thèse ait été insuffisant pour aboutir à un article publié dans une revue à comité de lecture.

### 2.1.3. *Les ouvrages*

L'identification des ouvrages traitant de gouvernance s'est limitée à ceux ayant eu une influence sur la production scientifique. Cette influence a été appréhendée à partir de la base

<sup>15</sup> Ce retard existe également pour les bases de données recensant les articles.

<sup>16</sup> La comparaison des noms est insuffisante pour pouvoir évaluer cette correspondance, l'auteur de la thèse ayant pu publier sur un autre thème que celui de la thèse au cours de la période considérée. Inversement, certains auteurs publient plusieurs articles à partir de leur thèse.

de citations issue des articles publiés dans les revues en comptabilité, contrôle de gestion et finance sur la période 1994-2003. Au-delà du nombre absolu de citations recueillies, nous avons également évalué la fréquence annuelle de citation, pour tenir compte de la date de publication de l'ouvrage.

Tableau 3 – Les ouvrages français influents en matière de gouvernance classés en fonction du nombre de citations recueillies

Noms des auteurs	Citations obtenues dans les revues de finance	Citations obtenues dans les revues de CCG	Total des citations	Titre de l'ouvrage	Date de 1ère publication	Fréquence annuelle de citation	Classé fréquence
Charreaux G. (coll.)	78	13	91	Le gouvernement des entreprises (coll.)	1997	15,00	1
Caby J., Hirigoyen G.	17	2	19	La création de valeur de l'entreprise	1997	3,17	4
Charreaux G., Pitol-Belin J.-P.	15	0	15	Le conseil d'administration	1990	1,15	8
Plihon D., Ponsard J.P. (coll.)	7	6	13	La montée en puissance des fonds d'investissement (coll.)	2002	13,00	2
Hachette I.	12	0	12	Opérations financières et transfert de richesse	1994	1,33	6
Husson B.	9	1	10	La prise de contrôle d'entreprises	1987	0,63	10
Gomez P.Y.	3	6	9	Le gouvernement des entreprises	1996	1,29	7
Albert M.	7	1	8	Capitalisme contre capitalisme	1991	0,67	9
Colasse B., Casta J.-F. (coll.)	0	7	7	Juste valeur (coll.)	2001	3,50	3
Orléan A.	6	1	7	Le pouvoir de la finance	1999	1,75	5
Desbrières Ph.	6	0	6	Participation financière, stock options et RES	1991	0,50	12
Bauer M., Bertin-Mourot B.	3	1	4	Vers un modèle européen de dirigeants?	1996	0,57	11
Morin F.	4	0	4	La structure financière du capitalisme français	1974	0,14	15
Bancel F.	1	2	3	La gouvernance des entreprises	1997	0,50	12
Bauer M., Bertin-Mourot B.	3	0	3	Les 200 en France et en Allemagne	1990	0,23	14

Notes : coll. ouvrage collectif ; CCG comptabilité contrôle de gestion

L'âge de l'ouvrage a été évalué par la différence entre 2003 – l'année où se termine l'investigation – et la date de publication de la première édition de l'ouvrage.

Les auto-citations de l'ensemble des contributeurs à l'ouvrage ont été annulées

39 ouvrages traitant de gouvernance ou de thèmes fortement connexes à ce domaine ont été identifiés. Le niveau de citation, sauf exception, est faible, puisque seuls six ouvrages ont reçu au moins dix citations<sup>17</sup>. Nous ne présentons les résultats que pour les quinze ouvrages ayant été cités au moins trois fois. L'ouvrage qui vient très largement en tête, que ce

<sup>17</sup> À titre de comparaison, dans le domaine de la comptabilité et du contrôle de gestion, Charreaux et Schatt (2005) identifient pour la même période, dix ouvrages ayant atteint le seuil des dix citations, le nombre maximal de citations recueillies étant de 38 citations, si on excepte les encyclopédies de gestion, et de 46 citations si on inclut ces dernières.

soit pour le nombre absolu de citations (90 citations) ou la fréquence de citations (15 citations en moyenne par an) est un ouvrage collectif. Seuls quatre ouvrages recueillent au moins trois citations par an, et deux seulement se situent au-delà de dix citations.

## ***2.2. Les principaux acteurs***

L'exploitation des trois bases d'articles, de thèses et de citations, permet également d'identifier les principaux acteurs (chercheurs et institutions) dans le champ de la recherche française en gouvernance.

### *2.2.1. Les principaux auteurs*

Les 25 auteurs (sept économistes et 18 gestionnaires) ayant publié au moins trois articles dans les supports figurant dans la base sont présentés dans le tableau 4. Seuls neuf auteurs ont publié au moins cinq articles au cours de la décennie considérée. Pour neutraliser l'effet des co-signatures, un nombre d'articles corrigé a été calculé en affectant un article proportionnellement à son nombre d'auteurs (un article écrit à trois ne compte que pour un tiers pour chacun des auteurs). Ce nombre corrigé a été utilisé pour effectuer le classement des auteurs.

Ces 25 auteurs – sur un total de 148 auteurs français identifiés – ont publié 115 articles, soit près de 60 % du total des articles de la base. Ces articles se répartissent comme suit au cours de la décennie : 42 articles au cours de la première sous-période (1994-1998) et 73 au cours de la seconde sous-période (1999-2003). Parmi ces 25 auteurs, sept n'ont rien publié pendant la première sous-période et deux, pendant la seconde sous-période, ce qui révèle un certain renouvellement du milieu de la recherche française en gouvernance.

L'analyse du rattachement disciplinaire des principaux auteurs confirme la prédominance des gestionnaires (18 sur 25). Au sein même de la gestion, on trouve des auteurs rattachés pour la plupart à la finance et à la comptabilité, mais également, pour

certain, à la stratégie, à la théorie des organisations, voire à la gestion des ressources humaines, ce qui confirme le caractère transversal du champ de la gouvernance.

Tableau 4 – Les principaux auteurs sur la période 1994-2003 classés sur la base du nombre d'articles corrigé pour les co-signatures

Nom	Institution (poste actuel)	Domaine	Nombre d'articles corrigé	Nombre d'articles	94-98	99-03	Dont publications revues anglo-saxonnes
Charreaux G.	Bourgogne-Dijon	Gestion	10,5	12	7	5	1
Pigé B.	Besançon	Gestion	7	7	4	3	0
Desbrières Ph.	Bourgogne	Gestion	6,17	10	3	7	3
Geoffron P.	Paris 13	Economie	5	6	3	3	0
Charléty-Lepers P.	ESSEC	Gestion	4,83	7	3	4	1
Morin F.	Toulouse 1	Economie	4,83	6	4	2	0
Pochet Ch.	Toulouse 1	Gestion	4,33	5	1	4	2
Roth F.	Strasbourg 3	Gestion	4	5	1	4	0
Albouy M.	Grenoble 2	Gestion	4	4	1	3	0
Saada T.	Paris 12	Gestion	4	4	4	0	0
Schatt A.	Besançon	Gestion	3	6	0	6	1
Rubinstein M.	Paris 7	Economie	3	4	1	3	0
Dherment-Férère I.	Toulon-Var	Gestion	3	3	1	2	0
Girard C.	Audencia Nantes	Gestion	3	3	0	3	0
Wirtz P.	Paris 2	Gestion	3	3	0	3	0
Bessière V.	Montpellier 1	Gestion	2,5	3	3	0	0
Nekhili M.	Reims	Gestion	2,5	3	1	2	0
At Ch.	Besançon	Economie	2	3	0	3	2
Paquerot M.	La Rochelle	Gestion	2	3	1	2	0
Allouche J.	Paris 1	Gestion	1,5	3	2	1	0
Michalet Ch.-A.	Paris 9	Economie	1,5	3	0	3	0
Baudru D.	Toulouse 1	Economie	1,33	3	1	2	0
Plihon D.	Paris 13	Economie	1,33	3	1	2	0
Zarlowski Ph.	ESSEC	Gestion	1,33	3	0	3	0
Stolowy H.	HEC Paris	Gestion	1,17	3	0	3	2
Total			86,82	115	42	73	12

Le seul nombre d'articles publiés, cependant, ne rend pas nécessairement compte de l'influence des auteurs s'il n'est pas complété par une mesure plus directe de cette dernière. La base ISI, malheureusement, ignore la plupart des revues françaises et de nombreuses revues européennes. Par conséquent, et à l'instar de la procédure que nous avons suivie pour identifier les ouvrages, nous avons également eu recours à la base de citations pour évaluer cette influence. Comme nous l'avons déjà mentionné, il est vraisemblable que ces chiffres sous-estiment l'influence des auteurs économistes et, plus rarement, de certains auteurs gestionnaires qui publient de façon significative dans les revues anglo-saxonnes ou les revues

françaises d'économie<sup>18</sup>. Ces citations ont également été collectées pour les principaux directeurs de thèse (cf. section 2.2.2.), qui ne figuraient pas parmi les auteurs majeurs.

Dans le tableau 5, outre les citations recueillies par les principaux auteurs et directeurs de thèse, figurent également les noms des auteurs de travaux en gouvernance ayant été cités au moins cinq fois (avant correction pour co-signature et hors auto-citations) pour leurs différents travaux (articles, ouvrages et chapitres d'ouvrage), certains auteurs exerçant une influence principalement à travers leurs ouvrages ou chapitres d'ouvrage. Le pourcentage de citations obtenues pour les articles rapporté au nombre de citations obtenues pour l'ensemble de la littérature permet d'identifier la voie principale d'influence.

Tableau 5 – Une estimation de l'influence des principaux auteurs et directeurs de thèse classé en fonction du nombre total de citations corrigé

Noms	Nb citations recueillies par les articles	Nb corrigé citations recueillies par les articles	Classement d'après les citations recueillies par les articles (total corrigé)	Nb citations recueillies par les articles, ouvrages et chapitres d'ouvrage	Nb corrigé citations recueillies par les articles, ouvrages et chapitres d'ouvrage	% citations articles/citations ensemble de la littérature (totaux corrigés)
Charreaux G.	78,00	61,50	1	187,00	159,90	38 %
Desbrières Ph.	33,00	17,00	2	54,00	37,67	45 %
<i>Hirigoyen G.</i>	12,00	11,00	4	37,00	26,50	42 %
Pigé B.	15,00	15,00	3	17,00	17,00	88 %
Morin F.	8,00	7,50	7	18,00	16,50	45 %
<i>Husson B.</i>	5,00	5,00	11	15,00	14,50	34 %
<i>Caby J.</i>	5,00	2,50	18	27,00	13,50	19 %
Albouy M.	11,00	11,00	4	13,00	13,00	85 %
<i>Hachette I.</i>	0,00	0,00	22	12,00	12,00	0 %
<i>Levasseur M.</i>	19,00	10,50	6	20,00	11,50	91 %
<i>Bauer M.</i>	3,00	2,50	18	20,00	11,33	22 %
<i>Gomez P.Y.</i>	0,00	0,00	22	11,00	11,00	0 %
Wirtz P.	6,00	6,00	9	8,00	8,00	75 %
Paquerot M.	4,00	3,50	14	8,00	7,50	47 %
<i>Bertin-Mourot B.</i>	1,00	0,50	21	15,00	7,33	7 %
<i>Dumontier P.</i>	9,00	6,50	8	9,00	6,50	100 %
Plihon D.	6,00	3,17	15	13,00	6,50	49 %
Allouche J.	12,00	6,00	9	12,00	6,00	100 %
Stolowy H.	3,00	3,00	16	6,00	6,00	0 %
<i>Godard L.</i>	2,00	2,00	20	6,00	6,00	33 %
<i>Couret A.</i>	7,00	3,83	13	10,00	5,53	69 %
Charléty-Lepers P.	6,00	4,83	12	7,00	5,33	91 %
<i>Pesqueux Y.</i>	0,00	0,00	22	5,00	5,00	0 %
<i>Arcimoles (d') Ch.-H.</i>	3,00	3,00	16	5,00	4,00	75 %

Note : Les noms des personnes ne figurant pas dans le tableau des principaux auteurs (au moins trois articles publiés) sont mentionnés en italiques.

<sup>18</sup> Le plus bel exemple (mais qui reste très isolé) concerne F. Degeorge, dont l'article cosigné avec Patel et Zeckhauser, « *Earnings Management to Exceed Thresholds* », publié en 1999 dans le Journal of Business, à lui seul, a recueilli 53 citations dans ISI sur la période considérée pour l'ensemble des revues de gestion et d'économie figurant dans cette base.

Seuls sept auteurs sur 24 obtiennent au moins dix citations (chiffre non corrigé pour les co-signatures) sur la période 1994-2003 pour leurs articles, ce chiffre passant à seize lorsqu'on considère l'ensemble des travaux. Rappelons que cette mesure de l'influence sous-estime celle des chercheurs en économie.

Les citations concernant les articles ne représentent que 47,1 % du total des citations – les citations portant sur les ouvrages et chapitres d'ouvrages sont donc légèrement majoritaires – et seuls treize auteurs (sur 24) cités dans le tableau des principaux auteurs recueillent plus de cinq citations (chiffre non corrigé) pour leurs articles. Même si ce dernier phénomène peut s'expliquer par le caractère récent des articles de certains auteurs, il révèle également que l'influence ne passe pas nécessairement par le nombre d'articles publiés, l'intérêt scientifique n'étant pas obligatoirement associé à la productivité. Ce qui est vrai dans de nombreux domaines semble l'être aussi dans le domaine de la gouvernance, la course à la publication induite par la mise en place des systèmes incitatifs et des classements ne se traduit pas nécessairement par un accroissement de l'intérêt scientifique des travaux publiés. L'évaluation de la productivité et de l'influence à partir des seuls articles, telle qu'elle se pratique de plus en plus fréquemment, est donc contestable, en particulier pour les chercheurs dont la stratégie de communication passe principalement par les ouvrages ou les chapitres d'ouvrage.

### *2.2.2. Les principaux directeurs de thèse*

Au-delà de l'analyse des différentes publications, une représentation du paysage de la recherche française en gouvernance pourrait paraître incomplète à défaut d'identifier les principaux directeurs de thèse, qui jouent un rôle central dans la formation des futurs chercheurs.

Sur la base des 111 thèses identifiées, traitant de gouvernance, 71 directeurs ont été recensés, deux thèses ayant été co-dirigées. Parmi ces 71 directeurs, compte tenu des deux co-directions, 48 directeurs ont fait soutenir une thèse, 12 directeurs, deux thèses et 11 directeurs, au moins trois thèses. L'analyse qui suit porte exclusivement sur les onze directeurs ayant encadré au moins trois thèses<sup>19</sup>.

Tableau 6 – Les principaux directeurs de thèse en gouvernance classés en fonction du nombre de thèses soutenues en gouvernance depuis 1985

Nom	Institution	Section	Total	Avant 94	94-98	99-03	2004
Charreaux G.	Bourgogne	Gestion	11	1	5	3	2
Colasse B.	Paris 9	Gestion	7	0	2	4	1
Desbrières Ph.	Bourgogne	Gestion	6	0	2	2	1
Hirigoyen G.	Bordeaux 4	Gestion	5	2	2	1	0
Albouy M.	Grenoble 2	Gestion	4	2	1	0	1
Batteau P.	Aix-Marseille 3	Gestion	4	1	2	0	1
Levasseur M.	Paris 9 (2), Lille 2 (2)	Gestion	4	3	1	0	0
Alcouffe A.	Toulouse 1	Économie	3	0	1	2	0
Morin F.	Toulouse 1	Économie	3	0	2	1	0
Pesqueux Y.	HEC Paris (2), Cnam (1)	Gestion	3	0	0	1	2
Zajdenweber D.	Paris 10	Économie	3	0	2	1	0
Totaux			53	9	20	15	8
% ensemble des thèses			47,7 %	69,2 %	50 %	33,3 %	61,5 %

Sur ces onze directeurs, considérés comme majeurs dans le domaine, huit relèvent de la section gestion. De 1987 à 2004, ils ont encadré 47,7 % des thèses en gouvernance, ce pourcentage ayant eu tendance à décroître au cours du temps, à l'exception de 2004. Sur la période commune avec celle de la base d'articles (1994-2003), ce pourcentage tombe à 41,2 %. L'analyse des soutenances de thèse en fonction des différentes sous-périodes montre une certaine évolution des noms des directeurs, certains d'entre eux délaissant le domaine, d'autres, au contraire, pouvant être considérés comme de nouveaux entrants.

On pourrait s'attendre en principe – a priori, on dirige d'autant mieux une thèse qu'on fait soi-même de la recherche dans le domaine –, à ce que les principaux directeurs de thèse figurent parmi les principaux auteurs ou les auteurs les plus influents. Or, sur les onze

<sup>19</sup> Bien entendu, il ne s'agit ici que des thèses relevant du champ de la gouvernance selon les critères mentionnés. Certains des directeurs ont encadré des thèses dans d'autres domaines, en particulier en finance d'entreprise.

directeurs majeurs, seuls quatre noms figurent également dans le tableau des principaux auteurs d'articles. Le croisement des noms des directeurs de thèse avec ceux des auteurs influents permet de retrouver trois autres noms de directeurs.

Ces écarts entre l'ensemble des directeurs de thèse et les ensembles des auteurs les plus productifs ou les plus influents peuvent recevoir plusieurs explications. Une première explication pourrait tenir à la pratique, parfois existante, de la co-signature des articles issus de la thèse par le directeur de thèse. Toutefois, aucun des articles attribués aux directeurs de thèse également auteurs significatifs, n'étant issu d'une thèse qu'ils ont dirigée, cette explication est à écarter. Une autre explication vraisemblable est que certains directeurs de thèse publient dans d'autres domaines, par exemple, en finance d'entreprise en-dehors du domaine de la gouvernance stricto sensu ou en comptabilité, ou dans des supports (livres, chapitre d'ouvrages, revues ne figurant pas dans le classement CNRS) non retenus pour réaliser cette étude ou, encore, qu'ils ont publié dans le domaine lors d'une période antérieure à la décennie considérée (1994-2003).

### *2.2.3. Les principales institutions*

Si on peut s'attendre à une corrélation positive entre la hiérarchie des principaux auteurs et celle des institutions majeures, cette corrélation n'est pas parfaite. On peut être confronté à des situations où une institution, bien que n'employant aucun auteur figurant parmi les principaux auteurs, se retrouve cependant parmi les centres majeurs car elle regroupe de nombreux chercheurs ayant publié un ou deux articles. Ont été retenues les institutions dont les auteurs ont publié au moins cinq articles sur la période de référence. Les chercheurs ont été affectés aux institutions en fonction du nom de leur institution de rattachement mentionné dans l'article lors de la publication ou, à défaut, de la localisation de leur poste lors de cette même publication. Conformément à la pratique usuelle, nous avons retenu le nom de l'université (ou de l'école) et non celui du centre de recherche.

Le classement a été établi sur la base du nombre d'articles corrigé pour les co-signatures. Ainsi, un article co-signé avec un auteur d'une autre université ne compte que pour moitié. Le rattachement disciplinaire a été fait sur la base de la nature de la section du Conseil National des Universités pour les universitaires (5<sup>e</sup> section pour les économistes ; 6<sup>e</sup> section pour les gestionnaires) ; les enseignants des écoles de commerce ont été considérés par convention comme relevant de la gestion. Les données sur le nombre d'articles ont été complétées par le nombre de citations (corrigé pour les co-signatures) recueillies pour l'ensemble de leurs travaux (articles, ouvrages et chapitres d'ouvrage) cités dans la base d'articles de comptabilité-contrôle et finance.

Tableau 7 – Les principales institutions

Institution	Nombre d'articles corrigé	Nombre d'articles	94-98	99-03	Nombre d'auteurs	% d'articles gestionnaires (nb corrigé des articles signés par gestionnaires/nb articles corrigé)	Nb d'articles corrigé/Nb d'auteurs	Nombre de citations corrigé recueillies par les articles, ouvrages et chapitres d'ouvrage
Bourgogne (Dijon)	23,67	26	10	16	10	100 %	2,37	204,07
Toulouse 1	18,33	21	8	13	14	46,4 %	1,31	29,02
Besançon	17,5	20	5	15	9	82,9 %	1,94	24,00
ESSEC	8,67	12	3	9	4	100 %	2,17	10,83
Paris 13	8	10	4	6	3	0 %	2,67	11,00
Bordeaux 4	7,83	9	2	7	8	100 %	0,98	44,00
Paris 9	7,5	10	1	9	8	73,3 %	0,94	25,50
Montpellier 1	7	7	5	2	4	92,9 %	1,75	6,50
Paris 12	6,5	7	4	3	4	100 %	1,63	2,50
Strasbourg 3	6	7	1	6	4	100 %	1,5	0,33
Grenoble 2	5	6	2	4	3	100 %	1,67	19,50
Paris 10	3,33	6	0	6	5	20 %	0,67	4,00

Note : Certains auteurs ont été rattachés à plusieurs institutions au cours de la période considérée, ce qui a conduit à répartir leurs articles entre ces institutions en fonction des indications figurant dans l'article.

Douze universités ont publié au moins cinq articles dans le domaine au cours de la décennie étudiée. Ce nombre se réduit à six (Bourgogne-Dijon, Toulouse 1, Besançon, ESSEC, Paris 13 et Paris 9), si on retient un seuil de dix articles. Les douze universités retenues ont publié 141 articles (119,33 si l'on corrige pour les co-signatures), soit 71,9 % de la production totale. La production apparaît donc relativement concentrée. Elle provient

principalement des universités, à l'exception de l'ESSEC. Les trois premières universités du classement sont situées en Province. A l'exception des centres de Toulouse 1, Paris 13 ou Paris 10, les gestionnaires sont majoritaires dans les principaux centres, ce qui confirme leur position prééminente dans la recherche française en gouvernance.

Le nombre d'articles produits est, bien entendu, à mettre en rapport avec le nombre de chercheurs ayant travaillé sur le thème de la gouvernance. L'université qui vient en tête sur le critère du nombre de chercheurs est Toulouse 1, suivie par Bourgogne-Dijon et Besançon. Il serait hasardeux de conclure cependant à une moins grande productivité des chercheurs toulousains car de nombreux auteurs de cette université publient sur d'autres thèmes que la gouvernance. Le ratio « Nb d'articles corrigé/Nb d'auteurs », plutôt que d'être interprété comme un indicateur de productivité, doit davantage l'être comme un indice de spécialisation du centre dans le champ de la gouvernance. Sur cette base, les deux centres les plus spécialisés apparaissent être Paris 13 et Bourgogne-Dijon.

L'analyse des citations recueillies permet de compléter cette première analyse. Six universités recueillent un total corrigé d'approximativement vingt citations (en y incluant Grenoble 2 qui en obtient 19,5), par ordre hiérarchique : Bourgogne-Dijon, Bordeaux 4, Toulouse 1, Paris 9, Besançon et Grenoble 2.

Ces hiérarchies se retrouvent-elles dans la production des thèses ? Les 111 thèses ont été préparées dans 24 institutions, soit une moyenne de 4,625 thèses par institution. Parmi ces institutions, deux seulement dépassent les dix thèses et neuf, les cinq thèses. L'analyse ne porte que sur ces neuf centres qui représentent près des trois-quarts de la production de thèses.

Il apparaît, tout d'abord (tableau 8), que la concentration des thèses sur les principaux centres est en diminution, d'autres centres s'intéressant désormais au thème de la gouvernance. Les 83 thèses produites par les centres ont été encadrées par 42 directeurs, ce qui correspond à une moyenne de près de deux thèses avec des disparités sensibles, les

extrêmes étant de 0,5 thèse (associé à une co-direction) et onze thèses. Si on rapporte le nombre d'articles produits par les différents centres au nombre de thèses de gouvernance, sur la période commune 1994-2003, on obtient un ratio moyen de 1,25. Enfin, à l'exception de Paris 1, qui produit autant de thèses encadrées par des économistes ou des gestionnaires, la production apparaît nettement plus déséquilibrée, soit en faveur des économistes (Paris 10, Toulouse 1), soit des gestionnaires (Paris 9, Bourgogne-Dijon...).

Tableau 8 – Les principaux centres pour la production de thèses

Université	Nombre de thèses	Économie	Gestion	Avant 94	94-98	99-03	2004	Nombre directeurs	Nombre thèses/ Nombre Dir.	Nombre d'articles 94-03	Nb articles/Nb thèses de la période 94-03
Paris 9	19	0	19	3	7	7	2	10	1,9	10	0,71
Bourgogne	16	0	16	1	7	5	3	2	5,5	26	2,17
Grenoble 2	8	0	8	3	3	1	1	4	2	6	1,50
Toulouse 1	8	5,5	2,5	0	4	3	1	5	1,6	21	3,00
Aix-Marseille 3	7	1	6	1	3	2	1	3	2,33	0	0,00
Paris 10	7	7	0	0	3	4	0	5	1,4	6	0,86
Bordeaux 4	6	1	5	2	2	2	0	2	3	9	2,25
Nice	6	2	4	1	2	3	0	5	1,2	0	0,00
Paris 1	6	3	3	0	2	4	0	6	1	2	0,33
Totaux	83	19,5	63,5	11	33	31	8	42	1,98	80	1,25
% ensemble des thèses	74,8 %			84,6 %	82,5 %	68,9 %	61,5 %			40,8 %	

Note : Noms des directeurs de thèses par université :

Aix-Marseille 3 : Gestion : P. Batteau (4), C. Bensoussan (2) ; Economie : Y. Naudet (1).

Bordeaux 4 : Gestion : G. Hirigoyen (5) ; Economie : J.P. Lachaud (1).

Bourgogne : Gestion : G. Charreaux (11), Ph. Desbrières (5).

Grenoble 2 : Gestion : M. Albouy (4), Ph. Desbrières (1), P. Dumontier (2), H. Lesca (1)

Nice : Gestion : A. Boyer (1), J. Spindler (1), R. Teller (2) ; J.-L. Gaffard (1), E. Gasperini (1).

Paris 1 : Gestion : J. Allouche (1), H. de la Bruslerie (1), F. Roure (1) ; Economie : Th. Chauveau (1), B. Chavance (1), J. Parent (1).

Paris 9 : Gestion : H. Bouquin (1), J.-F. Casta (1), B. Colasse (7), E. Cohen (1), B. Jacquillat (2), M. Levasseur (2), B. de Montmorillon (1), Y. Pesqueux (2), J.-P. Ponssard (1), R.-A. Thiétart (1)

Paris 10 : Economie : R. Boyer (1), F. Eymard-Duvernay (1), O. Favereau (1), J. Valier (1), D. Zajdenweber (3)

Toulouse 1 : Gestion : B. Biaïis (1), R. Parienté (1), Ch. Pochet (0,5) ; Economie : A. Alcouffe (2,5), F. Morin (3).

Cette analyse globale dissimule d'importantes disparités. Deux universités se classent largement en tête : Paris 9 Dauphine et Bourgogne-Dijon avec, cependant, des situations très

différentes. Si Dauphine a produit 19 thèses, elle l'a fait avec dix directeurs<sup>20</sup> de thèse, alors que la production de Dijon a été de 16 thèses, avec seulement deux directeurs. De même, le ratio nombre d'articles/nombre de thèses, sur la décennie 1994-2003, apparaît très différent entre les deux universités, Dauphine atteignant 0,71 article par thèse soutenue et Dijon, 2,17 articles. Sur ce dernier critère, Toulouse 1 apparaît toutefois en tête avec trois articles par thèse. Bien entendu, les personnes ayant soutenu les thèses ne sont pas nécessairement celles qui ont rédigé les articles, mais les fortes disparités existant entre le nombre de thèses soutenues et le nombre d'articles publiés, dans certaines universités, mériteraient une analyse plus approfondie. Ces disparités existent également dans l'autre sens, certaines universités, telle Besançon produisant de nombreux articles sans faire soutenir de thèses. Cette dernière situation peut s'expliquer par des facteurs institutionnels (ESSEC, par exemple) ou par l'émergence récente de certaines équipes de recherche constituées à partir de jeunes enseignants-chercheurs formés dans d'autres universités (Besançon, par exemple).

Une hiérarchie des différentes institutions peut être établie en croisant les trois principaux critères utilisés – nombre d'articles corrigé, nombre de citations corrigé, nombre de thèses – et en faisant la moyenne arithmétique des rangs obtenus selon chacun d'entre eux. Le classement n'a été effectué que pour les institutions, soit qui ont fait soutenir au moins cinq thèses, soit dont les auteurs ont publié au moins cinq articles.

À l'exception de Paris 9-Dauphine, les cinq premiers établissements sont situés en province. L'université de Bourgogne-Dijon se situe largement en tête. Comparativement à Toulouse 1 qui se classe seconde, elle a produit 30 % d'articles en plus, les travaux qui en sont issus ont été cités sept fois plus et le nombre de thèses soutenues y a été deux fois plus important. Par ailleurs, si Bourgogne-Dijon a fait soutenir légèrement moins de thèses que

---

<sup>20</sup> Précisons que certains des directeurs de thèse ne sont pas en poste dans cette université.

Paris 9, en revanche, elle a publié plus de trois fois plus d'articles et ses productions ont recueilli huit fois plus de citations, ce qui justifie sa première place.

Tableau 9 – Hiérarchie des institutions selon la moyenne arithmétique des rangs obtenus sur les trois critères (articles, citations et thèses)

Universités	Nombre d'articles corrigé 1994-2003	Classement Articles	Nombre de citations corrigé	Classement citations	Nombre de thèses 1987-2004	Classement thèses	Moyenne arithmétique des rangs
Bourgogne-Dijon	23,67	1	204,07	1	16	2	1,33
Toulouse 1	18,33	2	29,02	3	8	3	2,67
Paris 9	7,5	7	25,50	4	19	1	4,00
Bordeaux 4	7,83	6	44,00	2	6	7	5,00
Grenoble 2	5	11	19,50	6	8	3	6,67
Besançon	17,5	3	24,00	5	1	12	6,67
Paris 13	8	5	11,00	7	1	12	8,00
ESSEC	8,67	4	10,83	8	0	14	8,67
Paris 10	3,33	12	4,00	10	7	5	9,00
Montpellier 1	7	8	6,50	9	2	11	9,33
Paris 12	6,5	9	2,50	11	4	10	10,00
Aix-Marseille 3	0	14	0	13	7	5	10,67
Paris 1	1,5	13	0	13	6	7	11,00
Nice	0	14	0	13	6	7	11,33
Strasbourg 3	6	10	0,33	12	0	14	12,00

Note : Le nombre d'articles corrigé pour une institution a été évalué en faisant le total des articles signés par au moins un auteur de ladite institution, puis en supprimant de ce total les quotes-parts d'article attribuables à des auteurs ne relevant pas de l'institution.

### 3. Travaux influents, thèmes et méthodes

Au-delà de l'identification des principaux supports, auteurs et centres, ce panorama, de façon à mieux atteindre ses objectifs, a été complété en lui donnant une dimension plus qualitative. Dans cette perspective, nous avons cherché à mettre en évidence les travaux les plus influents (au-delà des seuls ouvrages déjà identifiés en deuxième partie), les principaux thèmes traités et les approches dominantes (réflexion théorique, modélisation, test d'hypothèse, etc.) utilisées dans les articles de gouvernance.

### ***3.1. Les travaux les plus influents***

Le repérage des articles et chapitres d'ouvrages les plus influents (les ouvrages ayant déjà été identifiés) s'est également appuyé sur les bases de citations issues des articles de finance et de comptabilité-contrôle de gestion.

Seuls 18 articles ont reçu au moins cinq citations dans les articles composant la base et le seuil de dix citations n'a été atteint que par six articles. Sur ces 18 articles, trois ont été publiés dans un ouvrage collectif. Si on considère la fréquence annuelle de citation, seuls huit articles ont recueilli au moins une citation par an, et trois articles, au moins deux citations par an, le meilleur score étant de 4,6 citations par an. Ces résultats, qui peuvent paraître faibles, pour être jugés de façon plus objective, doivent être mis en perspective, par exemple avec ceux issus d'une étude réalisée par Brown (1996) à partir des articles cités dans les revues internationales les plus « prestigieuses » en comptabilité (*Accounting Review*, *Accounting Organization and Society*, *Journal of Accounting Research*, *Journal of Accounting and Economics*, et *Contemporary Accounting Research*). Après avoir dressé la liste des cent articles les plus influents, Brown montre que l'article arrivant en tête – celui bien connu de Ball et Brown (1968) – a été cité en moyenne 8,35 fois par an. Le dernier article de la liste a, quant à lui, recueilli 2,14 citations par an. Seuls 26 articles (les « Classics » selon Brown) ont été cités en moyenne plus de quatre fois par an.

L'analyse de la nature des articles, considérés comme les plus influents, montre qu'ils recouvrent sept *surveys* de littérature, sept réflexions théoriques et, seulement, quatre études empiriques. Il semble donc que les articles influents soient rarement des études empiriques, ce qui, somme toute, paraît peu surprenant. L'influence a priori est censée passer prioritairement par l'originalité des idées, les études empiriques ne servant qu'à tester les théories. Il en va différemment cependant, lorsqu'elles introduisent des méthodes originales. Les premières études dans un domaine conduisent également, habituellement, à une fréquence de citations

plus élevée. La popularité des *surveys* est aussi conforme à ce qu'on pouvait anticiper. Permettant un accès plus rapide et plus aisé à la littérature, ils sont utiles à de nombreux chercheurs. Enfin, aucun article faisant appel à la modélisation formalisée ne figure parmi les articles influents cités.

Tableau 10 – Les articles et chapitres d’ouvrage les plus influents dans la littérature française sur la gouvernance selon le nombre total de citations recueillies

Citations dans les revues de finance	Citations dans les revues de CCG	Total citations	Auteur	Revue ou chapitre d’ouvrage collectif	Titre	Nature	Année (première publication)	Fréquence annuelle de citation	Clas fréquence
18	10	28	Charreaux G.	De nouvelles théories pour gérer l’entreprise (1) (Ouv.)	La théorie positive de l’agence : une synthèse de la littérature	Survey	1987	1,75	4
14	9	23	Charreaux G., Desbrières Ph.	Finance Contrôle Stratégie	Gouvernance des entreprises : valeur partenariale contre valeur actionnariale	Réflexion théorique	1998	4,60	1
20	1	21	Charreaux G.	Revue Économique	Structure de propriété, relation d’agence et performance financière	Étude empirique	1991	1,75	4
18	2	20	Charreaux G.	Le gouvernement des entreprises (Ouv.)	Vers une théorie du gouvernement des entreprises	Réflexion théorique	1997	3,33	2
12	4	16	Jacquillat B., Levasseur M.	Finance	Signaux, mandats et gestion financière : une revue de la littérature	Survey	1984	0,84	10
11	4	15	Charreaux G.	Revue Française de Gestion (2)	Pour une véritable théorie de la latitude managériale et du gouvernement des entreprises	Réflexion théorique	1996	2,14	3
9	0	9	Hirigoyen G.	Revue Française de Gestion	Nouvelles approches du lien stratégie-finance	Survey	1993	0,90	9
7	0	7	Desbrières Ph.	Le gouvernement des entreprises (Ouv.)	La participation financière des salariés et ses incidences sur la performance et l’organisation interne de l’entreprise	Survey	1997	1,17	7
6	1	7	Charreaux G.	Revue d’Économie Financière	Conseil d’administration et pouvoirs dans l’entreprise	Survey	1994	0,78	12
0	5	5	Dumontier P., Raffournier B.	Comptabilité Contrôle Audit	Vingt ans de recherche positive en comptabilité financière	Survey	1999	1,25	6
5	0	5	Allouche J., Amann B.	Economie et Société SG	La confiance : une explication des performances des entreprises familiales	Réflexion théorique	1998	1,00	8
4	1	5	Charreaux G.	Revue Française de Gestion	L’entreprise publique est-elle nécessairement moins efficace ?	Réflexion théorique + étude de cas	1997	0,83	11
5	0	5	Caby J., Clerc-Girard M.F., Koehl J.	Revue Française de Gestion	Le processus de création de valeur	Étude empirique	1996	0,71	13
5	0	5	Morin F.	Revue Économique	Privatisation et dévolution des pouvoirs : le modèle français du gouvernement d’entreprise	Réflexion théorique	1996	0,71	13
4	1	5	Pigé B.	Revue d’Économie Politique	La probabilité de rotation des PDG : une mesure du pouvoir de révocation du conseil d’administration	Étude empirique	1996	0,71	13
5	0	5	Chalayer S.	Comptabilité Contrôle Audit	le lissage des résultats : éléments explicatifs avancés dans la littérature	Survey	1995	0,63	16
5	0	5	Albouy M.	Revue Française de Gestion	La finance contre l’entreprise	Réflexion théorique	1993	0,50	17
4	1	5	Charreaux G., Pitou-Belin J.P.	Economie et Société SG	La théorie contractuelle des organisations: une application au conseil d’administration	Étude empirique	1985	0,28	18

Notes : (1) Les citations pour ce chapitre d’ouvrage collectif incluent les deux versions (1987 et 1999) publiées successivement ; (2) Cet article a tout d’abord été publié dans la *RFG* sous le titre mentionné, puis repris comme chapitre dans l’ouvrage collectif « Le gouvernement de l’entreprise » sous le titre « Le statut du dirigeant dans la recherche sur le gouvernement des entreprises ». Les citations obtenues pour les deux supports ont été ajoutées.

### ***3.2. Les principaux thèmes et les méthodes privilégiées***

L'analyse des thèmes des principaux articles permet d'identifier ceux qui sont privilégiés et, a contrario, ceux qui sont délaissés. Pour répartir les articles par thème, nous avons, pour simplifier, attribué un seul thème à un article même si certains articles traitent de plusieurs thèmes.

La classification des thèmes a été opérée comme suit. Dans un premier temps, nous avons isolé dans une rubrique intitulée « système national de gouvernance » (SNG), les articles adoptant un point de vue global par rapport au système de gouvernance, soit pour analyser l'architecture du système national de gouvernance, soit afin de comparer ce dernier à d'autres systèmes nationaux de gouvernance. 30 % des articles peuvent être considérés comme rentrant dans cette rubrique. Cette littérature comprend souvent les travaux les plus critiques vis-à-vis de l'approche actionnariale dominante et, relativement à la structure d'ensemble de la recherche, est légèrement dominée par les économistes, ces derniers étant les auteurs de 53 % de ces articles. Ce phénomène s'explique, en particulier, en raison de la présence dans cette rubrique des articles de nature macroéconomique, notamment de ceux qui portent sur les privatisations ou, encore, des travaux qui portent sur la convergence (ou la non-convergence) des systèmes nationaux.

Par opposition, les autres articles, qui représentent près de 70 % du total, retiennent une vision morcelée du système de gouvernance privilégiant l'analyse des relations avec des partenaires spécifiques (actionnaires, créanciers, salariés...) et axée sur des mécanismes le plus souvent vus de façon isolée (les prises de contrôle, le conseil d'administration, par exemple). Sauf rare exception, ces travaux s'inscrivent dans la vision actionnariale<sup>21</sup> de la

---

<sup>21</sup> L'origine financière de la recherche en matière de gouvernance fait que la gouvernance actionnariale occupe une place prépondérante dans ce champ de recherche. Dans cette perspective, les recherches se sont orientées vers les mécanismes d'alignement des intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires. Plus récemment, la recherche en gouvernance a évolué dans deux grandes directions (Charreaux, 2004) en levant deux hypothèses. La première est la direction « partenariale » associée à la levée de l'hypothèse selon laquelle les actionnaires sont

gouvernance, sous l'influence de la littérature anglo-saxonne dominante. La place consacrée aux travaux portant sur l'influence de la structure de la propriété (environ 20 % de l'ensemble des travaux) est elle-même dominante à l'intérieur de cette catégorie.

Tableau 11 – Les principaux thèmes de recherche développés dans les articles de recherche en gouvernance

Thèmes	Sous-thèmes	Total	%
SNG (dimension macro, architecture d'ensemble...)		59	30,1 %
Analyse de relations spécifiques		137	69,9 %
Relations avec les actionnaires		129	65,8 %
	Structure de propriété (activisme, droits de vote, blocs, actionnariat familial, institutionnels, influence cotation, actionnariat salarié, entreprises publiques, capital-risque, LBO, statut juridique, privatisation hors dimension macro...)	41	20,9 %
	Conseil d'administration et administrateurs	11	5,6 %
	Audit	7	3,6 %
	Information comptable	14	7,1 %
	EVA, mesure de performance	4	2,0 %
	Rémunération des dirigeants	7	3,6 %
	Marché des dirigeants (révocation, rotation...)	9	4,6 %
	Prises de contrôle : OPA, fusions-acquisitions	9	4,6 %
	Relations avec décisions de gestion (investissement, financement, décisions opérationnelles)	21	10,7 %
	Autres mécanismes hors SNG (confiance, cadre institutionnel et réglementaire...)	6	3,1 %
Relations avec les créanciers		5	2,6 %
	Relations avec banques	2	1,0 %
	Organisation défaillance	3	1,5 %
Relations avec les salariés		3	1,5 %

Dans les articles regroupés sous la rubrique « Analyse de relations spécifiques », la plupart des analyses se focalisent sur les seules relations avec les actionnaires et sur les mécanismes disciplinaires traditionnels (conseil d'administration, prises de contrôle, information financière, rémunération...). Du seul point de vue actionnarial, les mécanismes relatifs au cadre légal et réglementaire, à des institutions comme la presse ou encore les mécanismes informels comme la confiance ou certaines dimensions culturelles restent ignorés. À quelques exceptions près, les grilles théoriques plus récentes comme les grilles partenariales et cognitives n'ont pas donné lieu à développement, ce qui est relativement

---

les seuls créanciers résiduels. La seconde, la direction « cognitive », considère que l'efficacité dépend autant du levier « cognitif » (les compétences) que du levier disciplinaire seul considéré dans l'approche financière.

normal compte tenu de la prégnance de l'approche actionnariale et de l'horizon de l'étude (qui s'arrête en 2003).

Pour l'essentiel, la recherche française apparaît donc à la remorque du courant dominant dans les travaux anglo-saxons – notamment pour les travaux empiriques –, cherchant le plus souvent à répliquer les recherches publiées dans la littérature anglo-saxonne, même si les mécanismes étudiés jouent un rôle très marginal dans le contexte français, par exemple les prises de contrôle hostiles qui semblent avoir fait l'objet d'une attention bien supérieure au rôle qu'elles jouent effectivement dans le contexte national. Précisons, cependant, que les résultats obtenus révèlent souvent des spécificités fortes relativement à ceux établis dans le contexte américain, ce qui confirme l'importance de la prise en compte des particularités institutionnelles nationales pour comprendre le fonctionnement des systèmes de gouvernance.

Au plan des méthodes, environ la moitié des articles sont consacrés à des analyses théoriques non formalisées. Pour le reste, environ 10 % des études recourent à une modélisation formalisée (effectuée pour près des deux-tiers par des chercheurs en économie et publiée pour les trois-quarts dans des revues d'économie), 25 % procèdent par tests empiriques (tests d'hypothèses) et près de 15 % font appel à des études de cas ou se livrent à une simple exploration empirique du phénomène (statistiques descriptives). Ce pluralisme des méthodes traduit également la diversité des rattachements disciplinaires des auteurs qui travaillent dans le champ de la gouvernance.

L'ensemble des études empiriques (tests, études de cas, etc.) sur données françaises (parfois de façon comparative avec des données issues d'autres systèmes nationaux) représente environ un tiers des articles, ce qui peut être considéré comme une proportion assez faible. Cette faiblesse peut s'expliquer par la lourdeur de la collecte de données à opérer – soit pour constituer des bases de données, soit pour construire une étude de cas – qui freine le

processus de recherche empirique. A cet égard, la recherche en gouvernance s'apparente davantage à la recherche en stratégie, par exemple, plutôt qu'à la recherche sur les marchés financiers où des bases de données constituées existent depuis longtemps.

## **Conclusion**

La recherche française en matière de gouvernance a connu un fort développement au cours de la décennie 1994-2003. Il s'agit d'une recherche à caractère transversal, réalisée majoritairement par les spécialistes de gestion, notamment les financiers et les comptables. Comme dans de nombreux autres domaines, cette recherche apparaît relativement concentrée. 53 % des articles ont été publiés dans trois revues, la revue *FCS* étant la revue *leader* dans le domaine. Pour les chercheurs, les 25 premiers ont publié près de 60 % des articles et les onze principaux directeurs de thèse ont encadré près de la moitié des thèses. Cette concentration prévaut également sur le plan institutionnel puisque douze institutions sont à l'origine de plus de 60 % des articles et que neuf centres ont produit près des trois-quarts des thèses. Quatre institutions se détachent relativement : Bourgogne-Dijon, Toulouse 1, Paris 9 Dauphine et Bordeaux 4.

Sur le plan des travaux, l'influence s'exerce au moins autant à travers les ouvrages qu'à travers les articles de revue. Peu de travaux peuvent être considérés comme ayant eu une influence significative puisque seuls six ouvrages et cinq articles sont parvenus à obtenir au moins dix citations sur la période 1994-2003. Les articles privilégient les approches de type actionnarial axées sur l'analyse des différents mécanismes de gouvernance (conseil d'administration, prises de contrôle, etc.). Les études empiriques, portant notamment sur des données françaises, sont assez peu nombreuses et restent minoritaires.

Plusieurs perspectives s'offrent à la recherche française en matière de gouvernance pour se développer. Sur le plan théorique, de nombreux courants (voir par exemple Charreaux, 2004 et Grandori, 2005) restent quasiment inexplorés par la recherche française,

alors que les limites de l'approche actionnariale semblent de plus en plus évidentes au vu des résultats de certains travaux récents. Ainsi, par exemple, Larcker, Richardson et Tuna (2004), dans une étude de grande ampleur, portant sur l'incidence de l'ensemble des mécanismes de GE sur la performance des firmes américaines, trouvent que l'approche actionnariale n'explique qu'une part très faible de la performance. Sur le plan empirique, même en restant dans le cadre de l'approche actionnariale, de nombreux mécanismes de gouvernance restent inexplorés et on peut regretter le peu d'attention portée à certains mécanismes institutionnels formels (les spécificités du cadre réglementaire, le rôle de la presse...) ou informels qui, vraisemblablement, sont des vecteurs importants pour comprendre le fonctionnement du système de gouvernance français.

### **Bibliographie**

- Aglietta M. et Rebérioux A. (2004), *Dérives du capitalisme financier*, Albin Michel, Paris.
- Ball R. et Brown P. (1968), « An Empirical Evaluation of Accounting Income Numbers », *Journal of Accounting Research*, vol.6, n° 2, p. 159-178.
- Berle A.A. et Means G. (1932), *The Modern Corporation and Private Property*, New York, MacMillan.
- Brinn A., Jones M.J. et Pendlebury M. (2001), « Why Do UK Accounting and Finance Academics not Publish in Top US Journals ? », *British Accounting Review*, vol.33, n° 2, p. 223-232.
- Brown L. (1996), « Influential Accounting Articles, Individuals, Ph.D. Granting Institutions and Faculties : A Citational Analysis », *Accounting Organizations and Society*, vol.21, n° 7/8, p. 723-754.
- Chan K.C., Chen C.R. et Steiner T.L. (2004), « Who Is Publishing ? An Analysis of Finance Research Productivity in the European Region », *Journal of Business Finance & Accounting*, vol.31, n° 3-4, April, p. 401-437.

Charreaux G. (Ed.) (1997), *Le gouvernement des entreprises – Corporate Governance – Théories et Faits*, Paris, Economica.

Charreaux G. (2002), « Variation sur le thème : ‘A la recherche de nouvelles fondations pour la finance et la gouvernance d’entreprise’ », *Finance Contrôle Stratégie*, vol.5, n° 3, p. 5-68.

Charreaux G. (2004), « Les théories de la gouvernance:de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux », Cahiers de Recherche du Fargo, Université de Bourgogne, janvier, RePec, <http://econpapers.repec.org/paper/dijwpfarg/1040101.htm>.

Charreaux G. et Schatt A. (2005), « Les publications françaises en comptabilité et contrôle de gestion sur la période 1994-2003 : un état des lieux », *Comptabilité Contrôle Audit*, à paraître.

Charreaux G. (2005), « Pour une gouvernance d’entreprise ‘comportementale’:une réflexion exploratoire », Cahiers de Recherche du Fargo, Université de Bourgogne, juin, <http://ideas.repec.org/p/dij/wpfarg/1050601.html>, à paraître dans *La Revue Française de Gestion*.

Degeorge F., Patel J. et Zeckhauser R. (1999), « Earnings Management to Exceed Thresholds », *Journal of Business*, vol. 72, n° 1, p. 1-33.

Grandori A. (Ed.) (2004), *Corporate Governance and Firm Organization*, Oxford University Press.

Jensen M.C. et Meckling W.H. (1976), « Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure », *Journal of Financial Economics*, vol.32, n° 3, p. 305-360.

Larcker D.F., Richardson S.A. et Tuna A.I. (2004), « How Important is Corporate Governance? », September, SSRN, <http://ssrn.com/abstract=595821>.

Pérez R. (2003), *La gouvernance de l’entreprise*, Éditions La Découverte.